

### Une fiche utile pour le paramétrage de votre logiciel de paie

Cette fiche contient les informations dont vous aurez besoin pour :

- ▶ rattacher correctement tous les salariés d'un établissement à une caisse CIBTP dans son système de paie ;
- ▶ fiabiliser la déclaration des bases de cotisations légales et réglementaires de chaque salarié et de son ou ses établissements ;
- ▶ produire des DSN comportant toutes les données requises pour le calcul des droits congés de chaque salarié par la caisse et éventuellement contrôler leur contenu.

**Nous vous conseillons de l'exploiter afin que votre déclaration soit fiable et aisément prise en compte par la caisse CIBTP.**

**Cette fiche de paramétrage concerne les entreprises ressortissantes des caisses suivantes :**

- ▶ Caisse nationale des Coopératives,
- ▶ Caisse CIBTP de l'Île-de-France,
- ▶ Caisse CIBTP du Nord-Ouest,
- ▶ Caisse CIBTP du Grand Est,
- ▶ Caisse CIBTP Rhône-Alpes Auvergne,
- ▶ Caisse CIBTP de la Région Méditerranée,
- ▶ Caisse CIBTP du Sud-Ouest,
- ▶ Caisse CIBTP du Centre,
- ▶ Caisse CIBTP du Grand Ouest.

### Que faire pour être prêt pour la DSN ?

**Avant la déclaration de la paie de janvier 2022,** chaque déclarant doit :

- ▶ **avoir mis à jour son logiciel de paie** à la norme 2022,
- ▶ **avoir veillé au bon paramétrage des rubriques**, et notamment
  - . du code Caisse professionnelle de congés payés,
  - . du code de Base assujettie congés payés,
  - . du code Métier et du code Classification BTP de chaque salarié (cf. annexes 1 et 2 de cette fiche).

**Avant le 1<sup>er</sup> mars 2022,** chaque entreprise adhérente doit avoir un mandat de prélèvement SEPA valide dans son Espace sécurisé CIBTP.

**⚠ La validation par votre banque du mandat SEPA peut parfois pendre du temps. Anticipez pour éviter tout problème de recouvrement !**

Les fiches de paramétrage sont disponibles exclusivement au format PDF, en téléchargement **sur le site de votre caisse** ou à l'adresse suivante :

[Cibtp.fr/dsn-2022/dsn-fiches-de-parametrage](http://Cibtp.fr/dsn-2022/dsn-fiches-de-parametrage)

### BLOC 40 : CONTRAT

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER		
S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	<b>OUVRIER</b> <b>02</b> pour Artisan <b>07</b> pour Ouvrier qualifié et non qualifié y compris ouvrier agricole	<b>ETAM</b> <b>05</b> pour Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise...) <b>06</b> pour Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	<b>CADRE OU IAC</b> <b>03</b> pour Cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) <b>04</b> pour Autres cadres au sens de la convention collective
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	Convention collective dont relève le salarié :	Renseigner :	
		Bâtiment	Le code métier <b>Bâtiment</b> correspondant au salarié (cf. Annexe 1.a)	
		Travaux publics ou Métallurgie	Le code métier <b>Travaux publics</b> correspondant au salarié (cf. Annexe 1.b)	
		Paysagiste	<b>PAYSA</b>	
		Autre	<b>AUTRE</b>	
Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2333</a>				
S21.G00.40.016	Complément de base au régime obligatoire	<b>01</b> si régime local Alsace-Moselle		
S21.G00.40.017	Code convention collective <b>nationale</b> applicable pour les salariés du <b>bâtiment</b>	<b>OUVRIER</b> <b>1596</b> pour Convention collective nationale des ouvriers du bâtiment (entreprise de <u>moins de 10 salariés</u> ) <b>1597</b> pour Convention collective nationale des ouvriers du bâtiment (entreprise de <u>plus de 10 salariés</u> )	<b>ETAM</b> <b>2609</b> pour Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment	<b>CADRE OU IAC</b> <b>2420</b> pour Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1 <sup>er</sup> juin 2004
	Code convention collective <b>nationale</b> applicable pour les salariés des <b>travaux publics</b>	<b>OUVRIER</b> <b>1702</b> pour Convention collective nationale des ouvriers de travaux publics	<b>ETAM</b> <b>2614</b> pour Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics	<b>CADRE OU IAC</b> <b>3212</b> pour Convention collective nationale des cadres des travaux publics

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
	<i>Code convention collective régionale ou départementale applicable pour les salariés du bâtiment et des travaux publics</i>	Renseigner l'un des codes conventions collectives régionales ou départementales de la <b>table IDCC</b> .
	<i>Code convention collective applicable pour les salariés de la métallurgie</i>	Renseigner l'un des codes convention collective de la <b>table IDCC Métallurgie</b> .
	<i>Code convention collective applicable pour les salariés paysagistes</i>	Renseigner l'un des codes convention collective de la <b>table IDCC Paysagiste</b> .
S21.G00.40.022	<p><i>Code caisse professionnelle de congés payés</i></p> <p><b>i</b> Le code caisse doit être identique pour tous les salariés déclarés dans la DSN.</p> <p><b>⚠ VRP et mandataires sociaux : ne pas indiquer le code caisse, sauf si l'entreprise est adhérente de la Caisse nationale des Coopératives.</b></p>	<p>Renseigner l'un des codes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>02</b> si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP de l'<b>Île-de-France</b></li> <li><b>04</b> si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du <b>Nord-Ouest</b></li> <li><b>07</b> si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du <b>Grand Est</b></li> <li><b>12</b> si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP de <b>Rhône-Alpes Auvergne</b></li> <li><b>15</b> si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP de la <b>Région Méditerranée</b></li> <li><b>18</b> si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP de la <b>Région du Centre</b></li> <li><b>20</b> si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du <b>Sud-Ouest</b></li> <li>si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du <b>Centre</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li><b>18</b> si établie dans les départements Allier, Charente, Loiret, Nièvre, Yonne,</li> <li><b>23</b> si établie dans les départements Creuse, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Haute-Vienne.</li> </ul> </li> <li>si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du <b>Grand Ouest</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li><b>22</b> si établie dans les départements Charente-Maritime, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Morbihan, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne,</li> <li><b>24</b> si établie dans les départements Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Mayenne.</li> </ul> </li> <li><b>27</b> si l'entreprise est adhérente à la Caisse nationale des <b>Coopératives</b></li> </ul> <p style="text-align: right;">Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2319</a></p>

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER	
S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	Renseigner le <b>taux de DFS</b> dont bénéficie éventuellement le salarié.  Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2336</a>	
S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective	Convention collective dont relève le salarié :	Renseigner :
		Bâtiment	Le code classification <b>Bâtiment</b> correspondant au salarié (cf. Annexe 2.a)
		Travaux publics	Le code classification <b>Travaux publics</b> correspondant au salarié (cf. Annexe 2.b)
		Métallurgie	Le code classification <b>Métallurgie</b> correspondant au salarié (cf. Annexe 2.c)
		Paysagiste	Le code classification <b>Paysagiste</b> correspondant au salarié (cf. Annexe 2.d)
		Autre	<b>AUT</b>
		Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2332</a>	

## BLOC 51 : RÉMUNÉRATION

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.51.011	Type	Afin de bien différencier une rémunération due au titre de l'activité partielle d'une rémunération due au titre du chômage intempéries, renseigner <b>019</b> pour <i>Heures d'activité partielle</i> ou <b>025</b> pour <i>Heures correspondant à du chômage intempéries</i> .  Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2334</a>
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	A compléter avec le volume d'heures de chômage partiel ou de chômage intempéries

### BLOC 53 : ACTIVITÉ

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER						
S21.G00.53.001	Type	<b>02</b> pour <i>Durée d'absence non rémunérée</i> si S21.G00.51.011 = <b>019</b> ou <b>025</b>						
S21.G00.53.002	Mesure	Volume exprimé en fonction de l'unité de mesure						
S21.G00.53.003	Unité de mesure	<table border="1"> <thead> <tr> <th>OUVRIER</th> <th>ETAM</th> <th>CADRES ET IAC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>10</b> pour <i>heures</i> ou <b>21</b> pour <i>forfait heures</i></td> <td><b>12</b> pour <i>jours</i> ou <b>20</b> pour <i>forfait jours</i> ou <b>10</b> pour <i>heures</i> ou <b>21</b> pour <i>forfait heures</i></td> <td><b>12</b> pour <i>jours</i> ou <b>20</b> pour <i>forfait jours</i></td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour les salariés à <b>temps partiel</b> ou à <b>temps partiel thérapeutique</b>, renseigner : <b>10</b> pour <i>heures</i> ou <b>21</b> pour <i>forfait heures</i></p>	OUVRIER	ETAM	CADRES ET IAC	<b>10</b> pour <i>heures</i> ou <b>21</b> pour <i>forfait heures</i>	<b>12</b> pour <i>jours</i> ou <b>20</b> pour <i>forfait jours</i> ou <b>10</b> pour <i>heures</i> ou <b>21</b> pour <i>forfait heures</i>	<b>12</b> pour <i>jours</i> ou <b>20</b> pour <i>forfait jours</i>
OUVRIER	ETAM	CADRES ET IAC						
<b>10</b> pour <i>heures</i> ou <b>21</b> pour <i>forfait heures</i>	<b>12</b> pour <i>jours</i> ou <b>20</b> pour <i>forfait jours</i> ou <b>10</b> pour <i>heures</i> ou <b>21</b> pour <i>forfait heures</i>	<b>12</b> pour <i>jours</i> ou <b>20</b> pour <i>forfait jours</i>						

### BLOC 65 : AUTRE SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.65.001	Motif de suspension	<p><b>602</b> pour <i>Chômage sans rupture de contrat</i> s'il s'agit d'une suspension de type chômage sans rupture de contrat de travail.</p> <p><b>507</b> pour <i>Chômage intempéries</i> s'il s'agit d'une suspension de type arrêt pour cause d'intempéries.</p> <p>Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2334</a></p>
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	Il s'agit du premier jour de la suspension de l'exécution du contrat
S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	<p>Dans le cas d'une suspension pour cause de chômage intempéries (code <b>507</b>) ou de chômage sans rupture du contrat de travail (code <b>025</b>), il s'agit de la <b>date de fin réelle</b> de la suspension de l'exécution du contrat.</p> <p>Pour les autres motifs, il s'agit de la <b>date de fin prévisionnelle</b> de la suspension de l'exécution du contrat.</p>

### BLOC 78 : CODE DE BASE ASSUJETTIE

⚠ Il y aura autant de BLOCS 78 à déclarer qu'il y a de bases de cotisations à déclarer au titre du contrat de travail du salarié.

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER	
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	Si, au titre du contrat de travail (BLOC 40) pour le salarié (BLOC 30) déclaré en DSN, l'entreprise adhérente est assujettie à la cotisation :	Renseigner :
		Congés payés	<b>20</b> pour <i>Base brute de cotisation congés payés</i> Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2327</a>
		Intempéries gros-œuvre travaux publics ou intempéries second-œuvre	<b>02</b> pour <i>Assiette brute plafonnée</i> <b>Entreprise avec une activité mixte gros-œuvre et second-œuvre :</b> <b>34</b> pour <i>Base plafonnée de cotisation intempéries gros œuvre travaux publics</i> » ou <b>35</b> pour <i>Base plafonnée de cotisation intempéries second œuvre</i> si la base de cotisation est différente de l'assiette brute plafonnée. <b>Entreprise où une partie des salariés est concernée par le régime intempéries :</b> <b>34</b> pour <i>Base plafonnée de cotisation intempéries gros-œuvre travaux publics</i> ou <b>35</b> pour <i>Base plafonnée de cotisation intempéries second œuvre</i> sur les seuls salariés concernés par le régime intempéries. Plus d'information → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2318</a>
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → indiquer le premier jour du mois principal déclaré. Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.	
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → renseigner le dernier jour du mois principal déclaré. Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.	
S21.G00.78.004	Montant	Renseigner le montant de la base de cotisations. Ce montant peut être positif, négatif ou nul.	
S21.G00.78.006	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat auquel la base de cotisations se rattache.	

## BLOC 82 : COTISATION ÉTABLISSEMENT

⚠ Ce bloc n'est à utiliser que si et seulement si l'entreprise adhérente est assujettie à ces cotisations.

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.82.001	Valeur	<p>Dans le cas de la cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim → il s'agit du <b>nombre d'heures d'intérim réalisées dans le mois par l'établissement.</b></p> <p>Dans le cas de la cotisation assise sur le chiffre d'affaires → il s'agit de la valeur de la <b>base de cotisation de niveau établissement.</b></p>
S21.G00.82.002	Code de cotisation	<p><b>024</b> pour <i>Cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim</i> dans le cas de la cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2331</a></p> <p><b>054</b> pour <i>Cotisation assise sur le chiffre d'affaires</i> dans le cas de la cotisation assise sur le chiffre d'affaires Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2330</a></p>
S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	<p>Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → renseigner le premier jour du mois principal déclaré ou la date d'entrée du salarié dans l'entreprise.</p> <p>Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation.</p> <p>En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.</p>
S21.G00.82.004	Date de fin de période de rattachement	<p>Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → renseigner le dernier jour du mois principal déclaré ou la date de sortie du salarié de l'entreprise.</p> <p>Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation.</p> <p>En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.</p>
S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	Renseigner le code de la caisse de congés payés tel qu'indiqué en <b>S21.G00.40.022</b>

### BLOC 86 : ANCIENNETÉ

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.86.001	Type	Pour déclarer l'ancienneté dans la profession du BTP → renseigner le code <b>02</b> pour <i>Ancienneté dans la branche professionnelle ou le secteur d'activité</i> . Pour déclarer l'ancienneté dans l'entreprise → renseigner le code <b>07</b> pour <i>Ancienneté dans l'entreprise</i> .
S21.G00.86.002	Unité de mesure	<b>01</b> pour <i>Jours</i> <b>02</b> pour <i>Mois</i> <b>03</b> pour <i>Années</i>
S21.G00.86.003	Valeur	Renseigner la valeur de l'ancienneté dans l'unité de mesure précisée en <b>S21.G00.86.002</b>
S21.G00.86.005	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat auquel l'ancienneté se rattache.



### Annexe 1.a – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés du **Bâtiment**

CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ
A0000	Agenceur	A0100	Menuisier poseur	B0000	Agent de gardiennage	C0065	Technicien de maintenance
A0005	Carreleur	A0105	Menuisier autre	B0005	Agent de nettoyage	C0065	Technicien de maintenance
A0010	Charpentier bois	A0110	Métallier	B0010	Aide comptable	C0070	Technicien de méthodes
A0015	Charpentier métallique	A0115	Monteur d'échafaudage	B0015	Comptable	C0075	Technicien d'études
A0020	Conducteur de grue	A0120	Monteur en isolation thermique industrielle	B0020	Secrétaire	C0099	Technicien (1)
A0025	Conducteur d'engins	A0125	Monteur levageur	B0025	Secrétaire de direction	C0999	Agent de maîtrise (1)
A0030	Constructeur de sols industriels	A0130	Monteur poseur techniverrier	B0099	Employé (1)	D0000	Acheteur
A0035	Couvreur	A0135	Peintre décorateur	C0000	Acheteur	D0005	Chargé d'affaires
A0040	Dépanneur équipements techniques	A0140	Peintre ravaleur	C0005	Aide conducteur de travaux	D0010	Conducteur de travaux
A0045	Électricien	A0145	Peintre autre	C0010	Assistant chef de chantier	D0015	Dessinateur projeteur
A0050	Enduiseur façadier	A0150	Plâtrier plaquiste	C0015	Chef d'atelier	D0020	Directeur commercial
A0055	Étancheur	A0155	Plâtrier staffeur	C0020	Chef de chantier	D0025	Directeur d'agence
A0060	Frigoriste	A0160	Préparateur en démolition	C0025	Commis	D0030	Directeur régional
A0065	Installateur chauffage, climatisation, ventilation	A0165	Ramoneur - fumiste	C0030	Conducteur de travaux	D0035	Gérant
A0070	Installateur sanitaire	A0170	Serrurier	C0035	Dessinateur	D0040	Ingénieur commercial
A0075	Maçon bancheur	A0175	Solier moquettiste	C0040	Magasinier	D0045	Ingénieur des méthodes
A0080	Maçon briqueteur	A0180	Storiste	C0045	Métreur	D0050	Ingénieur d'étude de prix
A0085	Maçon coffreur	A0185	Tailleur de pierre	C0050	Projeteur	D0055	Ingénieur d'études techniques
A0090	Maçon autre	A0190	Conducteur de véhicules	C0055	Technicien commercial	D0099	Ingénieur (1)
A0095	Menuisier fabricant	A0099	Ouvrier (1)	C0060	Technicien de chantier	D0999	Cadre (1)

(1) Métier ne figurant pas dans la table.

### Annexe 1.b – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés des **Travaux publics**

CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ
<b>OUVRD</b>	Ouvrier VRD (voirie et réseaux divers)	<b>CONOM</b>	Constructeur d'ouvrages d'art métalliques
<b>CONPL</b>	Conducteur poids lourd	<b>MENER</b>	Monteur en réseaux d'énergie (aériens, souterrains, éclairage public...)
<b>CONEG</b>	Conducteur d'engins (tractopelle, manipelle...)	<b>MOCOM</b>	Monteur en réseaux de communication
<b>GRUTI</b>	Grutier (à tour et grue mobile)	<b>CANAL</b>	Canalisateur (assainissement, eau potable, gaz)
<b>GEOTP</b>	Géomètre - topographe	<b>POVOI</b>	Poseur de voies
<b>MECAN</b>	Mécanicien (chantier ou d'entretien)	<b>TPAUT</b>	Autres métiers ouvriers n'entrant pas dans les rubriques précédentes : sondeur, sondeur-foreur, scaphandrier, conducteur d'engins spéciaux (fondations, battage, dragage...), cordistes...
<b>SOUDE</b>	Soudeur	<b>TECHN</b>	Technicien
<b>COROU</b>	Constructeur de routes (chaussées en enrobés [finisseur], chaussées à base d'émulsion [répandeuse], chaussées à base de béton [slip-form])	<b>CCHAN</b>	Chef de chantier
<b>ENGRO</b>	Conducteur d'engins (de travaux routiers : slip-form, finisseur, répandeuse...)	<b>CONTR</b>	Conducteur de travaux
<b>OPCEN</b>	Opérateur de centrale (béton, enrobage, émulsion...)	<b>ADMIN</b>	Administratif
<b>TERRA</b>	Terrassier	<b>COMME</b>	Commercial
<b>MINEU</b>	Mineur	<b>INGTP</b>	Ingénieur des TP
<b>CONOA</b>	Constructeur d'ouvrages d'art béton armé (maçon-coffreur, coffreur-bancheur, maçon-finisseur, maçon-ferrailleur...)	<b>CDIVE</b>	Autres cadres et IAC

### Annexe 2.a – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés du **Bâtiment**

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers**

(conventions collectives nationales **1596** et **1597**)

CODE	LIBELLÉ
<b>CE1</b>	Chef d'équipe niveau IV position 1 coefficient 250
<b>CE2</b>	Chef d'équipe niveau IV position 2 coefficient 270
<b>CP1</b>	Compagnon professionnel niveau III position 1 coefficient 210
<b>CP2</b>	Compagnon professionnel niveau III position 2 coefficient 230
<b>MO1</b>	Maître ouvrier niveau IV position 1 coefficient 250
<b>MO2</b>	Maître ouvrier niveau IV position 2 coefficient 270
<b>OE1</b>	Ouvrier d'exécution niveau I position 1 coefficient 150
<b>OE2</b>	Ouvrier d'exécution niveau I position 2 coefficient 170
<b>OP</b>	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 185

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM**

(convention collective nationale **2609**)

CODE	LIBELLÉ
<b>ETAM</b>	ETAM
<b>ETAMA</b>	ETAM niveau A
<b>ETAMB</b>	ETAM niveau B
<b>ETAMC</b>	ETAM niveau C
<b>ETAMD</b>	ETAM niveau D
<b>ETAME</b>	ETAM niveau E
<b>ETAMF</b>	ETAM niveau F
<b>ETAMG</b>	ETAM niveau G
<b>ETAMH</b>	ETAM niveau H

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres**

(convention collective nationale **2420**)

CODE	LIBELLÉ
<b>A</b>	Ingénieur ou assimilé débutant position A
<b>B11</b>	Ingénieur ou assimilé position B - 1 <sup>er</sup> échelon cat. 1
<b>B12</b>	Ingénieur ou assimilé position B - 1 <sup>er</sup> échelon cat. 2
<b>B21</b>	Ingénieur ou assimilé position B - 2 <sup>e</sup> échelon cat. 1
<b>B22</b>	Ingénieur ou assimilé position B - 2 <sup>e</sup> échelon cat. 2
<b>C1</b>	Cadre position C - 1 <sup>er</sup> échelon
<b>C2</b>	Cadre position C - 2 <sup>e</sup> échelon
<b>D</b>	Cadre supérieur position D
<b>IAC</b>	Ingénieur assimilé cadre
<b>ING</b>	Ingénieur

### Annexe 2.b – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés des **Travaux publics**

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers** (convention collective nationale **1702**)

CODE	LIBELLÉ
<b>CE2</b>	Chef d'équipe niveau III position 2 coefficient 165
<b>MCE</b>	Maître chef d'équipe niveau IV coefficient 180
<b>MO</b>	Maître ouvrier niveau IV coefficient 180
<b>OC1</b>	Ouvrier compagnon niveau III position 1 coefficient 150
<b>OC2</b>	Ouvrier compagnon niveau III position 2 coefficient 165
<b>OE1</b>	Ouvrier d'exécution niveau I position 1 coefficient 100
<b>OE2</b>	Ouvrier d'exécution niveau I position 2 coefficient 110
<b>OP1</b>	Ouvrier professionnel niveau II position 1 coefficient 125
<b>OP2</b>	Ouvrier professionnel niveau II position 2 coefficient 140

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM** (convention collective nationale **2614**)

CODE	LIBELLÉ
<b>EA</b>	Employé niveau A
<b>EB</b>	Employé niveau B
<b>EC</b>	Employé niveau C
<b>ED</b>	Employé niveau D
<b>TE</b>	Technicien / Agent de maîtrise niveau E
<b>TF</b>	Technicien / Agent de maîtrise niveau F
<b>TG</b>	Technicien / Agent de maîtrise niveau G
<b>TH</b>	Technicien / Agent de maîtrise niveau H

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres** (convention collective nationale **3212**)

CODE	LIBELLÉ
<b>A1</b>	Cadre niveau A position 1
<b>A2</b>	Cadre niveau A position 2
<b>B</b>	Cadre niveau B
<b>B1</b>	Cadre niveau B position 1
<b>B2</b>	Cadre niveau B position 2
<b>B3</b>	Cadre niveau B position 3
<b>B4</b>	Cadre niveau B position 4
<b>C1</b>	Cadre niveau C position 1
<b>C2</b>	Cadre niveau C position 2
<b>D</b>	Hors cadre

### Annexe 2.c – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés de la **Métallurgie**

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers**

CODE	LIBELLÉ
O1	Ouvrier niveau I échelon 1
O2	Ouvrier niveau I échelon 2
O3	Ouvrier niveau I échelon 3
P1	Ouvrier niveau II échelon 1
P2	Ouvrier niveau II échelon 3
P3	Ouvrier niveau III échelon 1
T1	Ouvrier niveau III échelon 3
T2	Ouvrier niveau IV échelon 1
T3	Ouvrier niveau IV échelon 2
T4	Ouvrier niveau IV échelon 3

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM**

CODE	LIBELLÉ
AM1	Agent de maît. Niv. III Ech. 1
AM2	Agent de maît. Niv. III Ech. 3
AM3	Agent de maît. Niv. VI Ech. 1
AM4	Agent de maît. Niv. VI Ech. 3
AM5	Agent de maît. Niv. V Ech. 1
AM6	Agent de maît. Niv. V Ech. 2
AM7	Agent de maît. Niv. V Ech. 3
EBT	ETAM hors TP
ETAM	ETAM
1	ETAM
2	ETAM
3	ETAM
4	ETAM
5	ETAM
6	ETAM
CC	Chef de chantier

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres**

CODE	LIBELLÉ
M1	Cadre position I
M2	Cadre position II
M3A	Cadre position III A
M3B	Cadre position III B
M3C	Cadre position III C
CBT	Cadre hors TP
MHP	Hors cadre
IAC	Ingénieur ou assimilé
ING	Ingénieur

### Annexe 2.d – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés **Paysagiste**

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers**

CODE	LIBELLÉ
OPAY	Ouvrier paysagiste

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM**

CODE	LIBELLÉ
EPAY	ETAM paysagiste

#### Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres**

CODE	LIBELLÉ
CPAY	Cadre paysagiste